

COMPTE RENDU de SEANCE
du 20 novembre 2008

L'an deux mil huit, le vingt novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

Date de convocation : 14 novembre 2008.

Présents : M. MARCEL, Mme GAILLARD, MM. ANDRE, BLANC, Mmes CAILLIAU, CHANROND, MM. PERROD, MICOUD, GUIGUET, Mme NEGRO, M. BONNEHORGNE, Mme GAUTIER, MM. CARRIOT, JOST, Mmes MOINE, DEWILDE, DA SILVA, FILY et M. BATON.

Absents : aucun

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Alexandra.

Avant d'étudier l'ordre du jour, M. le Maire demande aux membres du Conseil d'avoir une pensée amicale à l'attention de M. Coquet Raymond, Maire de Granieu, Président de la CCLVG et du SIEAG suite au décès de son épouse.

Le Compte rendu de la séance du 16 octobre 2008 est approuvé. M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le vote de deux points à savoir la passation d'un contrat avec l'AFM dans le cadre de la manifestation du Téléthon et un avenant au contrat de fourniture des repas à l'école maternelle.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Monsieur André, Adjoint aux finances, indique que dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget communal 2008, il est nécessaire de compléter le Budget Primitif 2008 voté le 11 avril 2008. En effet, les crédits ouverts à certains articles en section de fonctionnement et notamment en Charges de personnel (Chapitre 012) nécessitent du fait du remplacement de plusieurs agents en arrêt sur de longues périodes d'être ajustés. De la même manière, en section d'investissement, il est nécessaire de modifier, notamment, les inscriptions budgétaires des chapitres 23 à 21. Il présente à l'Assemblée les propositions établies par la Commission des Finances réunie le 18 novembre 2008. Aussi, il y a lieu de se prononcer sur cette décision modificative du budget commune 2008.

Le Conseil Municipal décide de procéder en sections de fonctionnement et d'investissement aux virements de crédits suivants :

		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60631	Fournitures d'entretien	7000.00€	
D 60632	Fourniture de petit équipement	3000.00€	
D 60633	Fourniture de voirie	9800.00€	
D 6122	Crédit bail mobilier	2000.00€	
D 6132	Locations immobilières	10 000.00€	
D 61523	Entretien de voies et réseaux	5000.00€	
D 61551	Entretien matériel roulant	5000.00€	
Total D 011	Charges à caractère général	41 800.00€	
R 7067	Redevances services périscolaires		10 000.00€
R 70878	Rembt par autres redevables		8 000.00€

Total R 70	Produits de services		18 000.00€
R 6419	Rembt rémunérations de personnel		20 000.00€
Total R 013	Atténuation de charges		20 000.00€
D 6218	Autre personnel extérieur		3 500.00€
D 6336	Cotisation CNG, CG de la FPT		1 000.00€
D 6338	Autres impôts et taxes		200.00€
D 6411	Personnel titulaire		4 000.00€
D 6413	Personnel non titulaire		52 000.00€
D 6451	Cotisations à l'URSSAF		8 000.00€
D 6453	Cotisations caisses retraite		6 000.00€
D 6454	Cotisations ASSEDIC		4 500.00€
D 6455	Cotisations Assurances Personnel		600.00€
Total D 012	Charges de personnel		79 800.00€
R 21534	Réseaux d'électrification		12 000.00€
Total R 21	Immobilisations corporelles		12 000.00€
D 2762	Créances sur transfert		12 000.00€
Total D 040	Opérations d'ordre entre sections		12 000.00€
D 1641	Emprunts en euros		260 000.00€
Total D 16	Rembt d'emprunts		260 000.00€
D 2115	Terrains bâtis		370 000.00€
Total D 21	Immobilisations corporelles		370 000.00€
D 2313	Immos en cours constructions	142 123.00€	
D 2315	Immos en cours installations techniques	100 000.00€	20 000.00€
Total D 23	Immobilisations en cours	242 123.00 €	
R 1641	Emprunts en euros		387 877.00€
Total R 16	Emprunts et dettes assimilées		387 877.00€

EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES

Monsieur André, Adjoint aux finances, rappelle à l'Assemblée que pour réaliser des dépenses d'investissement, notamment les acquisitions foncières place de la Mairie, aménagements de voirie, études d'aménagement de la place de la Mairie, il est nécessaire de faire appel à l'emprunt, le budget communal ne pouvant autofinancer ces opérations. Aussi, conformément à la délibération du 16 octobre 2008 une consultation auprès de plusieurs banques a été réalisée.

Il présente l'offre établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et invite l'assemblée à délibérer sur l'opportunité de souscrire un tel prêt.

Le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la **Caisse d'Epargne Rhône Alpes** un emprunt d'un montant de **1 000 000.00 €** (un million d'euros), destiné à financer les acquisitions foncières place de la Mairie, des aménagements de voirie, les études d'aménagement de la place de la Mairie, au **taux fixe de 4.91%** et d'une durée de **169 mois**.

Le montant de chaque échéance est de **91 648.93 €** dont le premier remboursement anticipé sera effectué le 05/01/2009, les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 05/01/2023. La commission d'engagement s'élève à 300.00 € (trois cent euros). Le remboursement s'effectuera selon la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Un débat s'engage sur les finances communales et notamment sur le taux d'endettement. Par ailleurs, il est demandé une meilleure communication sur les disponibilités budgétaires à destination de chaque commission, des Adjointes et de l'ensemble du Conseil.

AMENAGEMENT DE SECURITE RD40 T2 Route des Savoie : AVENANT n°1

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations des 02 juillet et 24 septembre 2007 relative aux travaux pour l'aménagement et la sécurisation de la RD40 tranche 2 route des Savoie. A la demande du maître d'ouvrage, des travaux complémentaires ont été réalisés (travaux de génie civil pour implantation d'un carrefour à feux tricolores, pose de fourreaux et de regards de tirages, modification rampe attaque ralentisseur côté Saint Didier, modifications bordures). Aussi, il y lieu de se prononcer sur cet avenant n°1 au marché de travaux de la RD40 tranche 2 route des Savoie.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à la signature de l'avenant n°1 pour un montant de 12 325.00 € HT portant ainsi le montant du marché pour le lot 1 (voirie, génie civil) Groupement FAVIER-BAVUZ (Morestel)(mandataire Favier) de 246 910.00€ HT € à 259.235.00€ HT. Ainsi le montant global du marché (2 lots et avenant n°1) passe de 424 010.48 € TTC à 438 751.18 € TTC

PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS 2008

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder au vote des subventions communales pour l'exercice en cours.

M. André et Mme Cailliau, respectivement Adjoint aux finances et Adjointe aux Affaires scolaires, présentent à l'Assemblée les propositions établies par la Commission des Finances réunie le 18 novembre 2008. Il est proposé pour l'année 2008 de reconduire la plupart des participations 2007, certaines sont légèrement revalorisées ou nouvellement créées.

Par ailleurs, il est précisé que les Commissions Sport Jeunesse et culture étudieront, pour l'année 2009, la possibilité d'instaurer des critères d'attribution des subventions aux Associations.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2008 et précise que ces subventions ne seront versées aux Associations que lorsque celles-ci auront fourni les pièces nécessaires (rapport moral, bilan financier, composition du bureau...).

N°	DESIGNATION	2008 en €
1	A.S. G.R.A.C.	2 800.00
2	Aoste - Judo	2 800.00
3	E.S.A Basket	2 800.00
4	Gym et Danse (pour enfants)	800.00
5	Yog' Aoste	200.00
6	Ski - Club St Génix	500.00
7	Corps ' Accord	100.00
8	Amicale Boules St Génix / Aoste	250.00
9	Mieux Outard que Jamais	300.00
10	Club des retraités "Détente & Amitié"	150.00
11	Clique "Echo de la Bièvre"	160.00
12	S.S.A.D. Dauphiné Bugey	300.00
13	A.C.C.A. Aoste	150.00
14	Amicale des Employés Communaux	330.00
15	Ecole de Musique Avant-Pays Savoyard	400.00
16	Loginuit	400.00
17	U.M.A.C.	230.00
18	Le Souvenir Français	100.00
19	Chambre des Métiers de Vienne	195.00
20	La Prévention Routière	80.00
21	Fédération des Oeuvres Laïques	50.00
22	Ligue contre le Cancer	500.00
23	Art et Danse	800.00
24	Amicale des résidents "les Volubilis"	100.00
25	Don du Sang	500.00
26	A.D.M.R. de la Bièvre	1 400.00
27	Croix-Rouge Comité Pont de Beauvoisin	650.00
28	Sou des Ecoles Aoste-Granieu	350.00
29	Amicale des Sapeurs Pompiers Chimilin	200.00
30	Association Défense contre la grêle	200.00
31	Arts et Créations	200.00
	TOTAL	17 995.00 €

soit une dépense globale de **17 995.00 €** à prendre sur les crédits ouverts au 6574 du Budget 2008.

Un débat s'engage sur les modalités d'attributions des subventions aux associations. Cette question sera prochainement étudiée en Commissions. M. Guiguet, Conseiller, rappelle l'importance pour la municipalité d'être présente aux assemblées générales des associations.

PARTICIPATION au PROJET ARTISTIQUE et CULTUREL (PAC) de l'ECOLE MATERNELLE 2008/2009

Madame Chanrond, Adjointe au Tourisme, informe les membres d'une demande de participation financière émanant de l'école maternelle destinée à soutenir le Projet Artistique et Culturel (PAC) mené au sein de classes et qui sera en lien avec le Musée gallo-romain de Aoste.

Ce projet de classe à vocation artistique et culturelle entre le Musée et l'école maternelle d'Aoste s'inscrit dans une politique culturelle volontaire « *d'accès à la culture pour tous* ». La proximité des lieux, le contact étroit entre l'équipe du Musée et les équipes enseignantes des écoles d'Aoste ont tout naturellement conduit à monter ses actions pédagogiques depuis 2001, date de la réouverture du musée au public.

Ce projet d'école concernerait près de 120 élèves de la petite à grande section de maternelle. Les enfants, par leurs venues fréquentes au musée, construiront une première culture artistique par la rencontre avec les œuvres du patrimoine local présentées au musée. Cette connaissance artistique pourra être réinvestie en classe et dans la mise en œuvre du projet pédagogique final.

Aussi, il est proposé d'octroyer une subvention forfaitaire de 750,00€ destinée à soutenir cette démarche artistique et culturelle en lien avec le pédagogique.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une participation de 750.00 € au profit de la coopérative scolaire de l'Ecole maternelle afin de soutenir la démarche du Projet Artistique et Culturel pour l'année scolaire 2008/2009.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE DE DANSE pour le RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE (RAM, CCLVG) 2008/2009

Madame Gaillard, Première Adjointe, informe le Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par le Relais Assistante Maternelle (RAM) ayant pour but, au niveau communautaire, de favoriser l'organisation et l'amélioration de l'accueil des enfants par les assistantes maternelles, aux fins de se voir allouer un local pour la rencontre hebdomadaire.

Suite à la visite sur les lieux et à l'avis favorable du chef de service Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Général de l'Isère (territoire Val du Dauphiné) et de la disponibilité de cette salle, il est possible mettre à disposition une fois par semaine la salle de danse.

Aussi, il y a lieu de se prononcer sur la possibilité de mettre gracieusement à disposition du RAM via la Communauté de Communes "*Les Vallons du Guiers*" (CCLVG) ce local pour l'année à venir.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à savoir la signature d'une convention de mise à disposition de la Salle de Danse situé dans la Salle des Fêtes (accès indépendant) sis route de Belley, pour l'accomplissement du service public envers la petite enfance par le RAM, aux clauses et conditions de ladite convention pour une année.

Mme Chanrond, Adjointe, rapporte une remarque concernant l'accès peu pratique à cette salle par un escalier. Mme Gaillard, Première Adjointe, de préciser que cette contrainte a été prise en compte par le Service PMI pour donner son avis.

COMPLEMENT REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire donne la parole à Mme Cailliau, Adjointe aux Affaires scolaires, qui rappelle les termes des délibérations des 10 août 2007 et 03 juillet 2008 relatives aux tarifs et règlements des services cantine et garderie.

En effet, depuis la mise en place, à la rentrée de septembre 2008, notamment de nouvelles modalités d'inscription à la semaine pour ces deux services, il paraît nécessaire, sur proposition de la

Commission finances du 18 novembre 2008, de compléter le règlement et la tarification du service de cantine par la création d'un tarif pour le repas d'un enfant qui ne serait exceptionnellement pas inscrit au service de la cantine scolaire induisant une charge supplémentaire de travail et la nécessité de se procurer un repas complémentaire à la dernière minute perturbant sensiblement le fonctionnement des services (effectif dépassé, repas non prévu).

Aussi, il y a lieu de se prononcer sur la création d'un tarif de 10.00€ pour la cantine, de modifier, dans ce sens, le règlement correspondant.

- 1) Le Conseil Municipal fixe un tarif de 10.00€ par repas pour un enfant exceptionnellement non inscrit au service de la cantine scolaire du fait de la charge supplémentaire de travail et de la fourniture d'un repas non prévu et décide de modifier le règlement de la cantine scolaire et d'en informer les usagers.

Mme Cailliau, Adjointe, de préciser que la Commission scolaire aura, prochainement, à étudier la problématique des effectifs croissants de fréquentation des cantines scolaires.

MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure d'avancement de grade pour l'année 2008 et en vue de recrutements à prévoir en 2009, il convient de modifier la liste des emplois communaux et ce, en créant quatre grades supérieurs pour des agents en poste et trois nouveaux grades.

Le Conseil Municipal décide de modifier les effectifs du personnel communal de la façon suivante :

- **filière administrative** : création poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ière} classe à temps complet ; création poste d'Adjoint administratif territorial de 1^{ière} classe à temps complet ; création d'un poste d'Adjoint administratif territorial de 2^{ième} classe à temps complet.
- **filière technique** : création poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ième} classe à temps complet ; création d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ième} classe à 21/35^e temps non complet.
- **filière médico-sociale** : création de deux postes d'ATSEM principal de 2^{ième} Classe tous deux à 35/35^e temps complet.

REGIME INDEMNITAIRE AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE : complément (2)

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 20 octobre 2005 complétée par délibération du 20 décembre 2007, il a été instauré un régime indemnitaire au profit des agents de la Commune. Le tableau des effectifs évoluant et afin de compléter la liste des grades susceptibles de se voir attribuer l'Indemnité d'Administration et Technicité (IAT), l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) ou bien l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (IFTS), il est nécessaire d'ajouter de nouveaux grades qui n'étaient pas mentionnés dans la délibération d'origine. Il est demandé la possibilité d'intégrer dans cette liste l'ensemble des grades susceptibles d'être créés au sein de la collectivité et de faire bénéficier les agents non titulaires des mêmes modalités d'attribution du régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal décide dans le cadre de la délibération instaurant le régime indemnitaire des agents communaux en date du 20 octobre 2005, complétée par celle du 20 décembre 2007, de compléter la liste des grades bénéficiaires comme ci-joint en annexe, aux clauses et conditions de la délibération cadre (ensemble des grades de la filière administrative, technique, sécurité, médico-sociale, culturelle et animation concernés par l'attribution d'une IAT, d'une IEMP et/ou d'une

IFTS) et dit que les coefficients du montant de référence seront de trois (3) pour l'IEMP, de huit (8) pour l'IAT et l'IFTS, tout en précisant que ces coefficients déterminent une enveloppe budgétaire maximale ; et décide que les agents non titulaires de droit public pourront se voir attribuer un régime indemnitaire sur la même base que celui applicable aux fonctionnaires des grades de référence.

MUSEE MUNICIPAL : COMPLEMENT REGIE de RECETTES du Musée

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Chanron, Adjointe au Tourisme, qui rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de festivités, il a été demandé par la Commission des Fêtes et Cérémonies la possibilité d'ouvrir le musée en soirée et de proposer des visites guidées à un tarif préférentiel.

Compte tenu des manifestations prévues tout au long de l'année et dans le même cadre que pour le 12 juillet 2008, il paraît opportun de compléter la délibération instaurant la régie du Musée avec une tarification spécifique à 1.00€ l'entrée par persome dans le cadre de manifestations.

Aussi, il y a lieu de compléter la délibération instituant la régie du Musée.

- 1) Le Conseil Municipal décide de fixer, et ainsi de compléter la délibération du 25 juillet 2000 instituant la Régie de recettes du Musée, le tarif de l'entrée pour les visites guidées prévues dans le cadre de manifestations, à **1.00€ par visiteur**.

DEMANDE DE SUBVENTION Numérisation patrimoine culturel Aoste

Madame Chanron, Adjointe au Tourisme, présente le projet de numérisation du patrimoine culturel de Aoste. Cette démarche a pour objectif de rendre accessible les archives communales (Musée et Mairie) au plus grand nombre tout en permettant une protection durable et une utilisation plus souple via un support informatisé.

Afin de réaliser la numérisation des archives communales, compte tenu des importantes charges financières induites (32 050€ à 50% à charge de la Commune), la Commune ne pouvant financer seule ce projet, il paraît nécessaire de solliciter le Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation au développement et aux Affaires Internationales, Mission de la Recherche et de la Technologie pour une aide financière.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation au développement et aux Affaires Internationales, Mission de la Recherche et de la Technologie, sous forme de subventions au taux le plus élevé possible, pour la réalisation de la numérisation du patrimoine culturel de Aoste.

RECRUTEMENT et REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le prochain recensement de la population va se dérouler sur le territoire de la Commune de Aoste en janvier et février 2009.

Aussi, il appartient à la collectivité de mettre en place l'organisation du recensement supervisé par les services de l'INSEE. La Commune doit nommer un coordonnateur et recruter quatre agents recenseurs pour cette période. Une dotation financière forfaitaire de l'Etat viendra toutefois compenser tout ou partie des frais inhérents à cette campagne.

Le Conseil Municipal décide de recourir à quatre (4) agents recenseurs pour faire face à ce besoin

occasionnel pour la période janvier à février 2009 et fixe la rémunération brute des agents recenseurs de la façon suivante :

Forfait de rémunération	250.00 €	incluant les deux séances de formation (2 x 20€) et les indemnités de déplacement;
Partie variable	1.80 €	par bulletin individuel rempli et collecté;
	0.90 €	par feuille de logement remplie et collectée ;
	0.90 €	par imprimé spécifique (dossier d'adresse collective et fiche de logement non enquêté) remis.

Cette rémunération sera soumise aux cotisations sociales en vigueur et que les agents recenseurs recrutés ne pourront se prévaloir d'aucun autre avantage, de quelque nature qu'il soit. Le coordonnateur communal, agent de la collectivité nommé par M. le Maire, récupérera ou sera rémunéré pour les heures réalisées en sus de son temps de travail habituel.

PRESENTATION RAPPORT 2007 DU SYNDICAT DU HAUT RHONE (SHR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 24 octobre 2008, Mme la Présidente du Syndicat du Haut Rhône demande à ce que les membres du Conseil prennent connaissance du rapport d'activité 2007. M. Bonnehogne, Conseiller et Délégué au SIDCEHR, présente les actions du SHR.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2007 du Syndicat du Haut Rhône,

MOTION pour le RETRAIT des PNEUMATIQUES BROYES DES TRANCHEES DRAINANTES du LOTISSEMENT « LE VAL DES ROSES »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'historique de ce dossier. En effet, par courrier en date du 10 janvier 2008, M. le Maire a alerté le Service de l'Eau (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, DDAF de l'Isère), au sujet de l'implantation de tranchées drainantes (bassins d'infiltration des eaux pluviales) en pneumatiques broyés à proximité de la zone de captage des eaux du puits de Fontagnieu.

En retour, le Service de l'eau (DDAF) a demandé au pétitionnaire par courrier en date du 16 janvier 2008 de faire procéder au retrait immédiat de ces matériaux.

Par courrier en date du 05 juin 2008, le Service de l'Eau (DDAF) communique à M. le Maire copie d'une lettre qu'il adresse à l'entreprise ayant réalisé les travaux pour le compte du pétitionnaire et, compte tenu de nouveaux éléments apportés au dossier, ne s'oppose plus à l'utilisation de pneus broyés pour le remplissage du bassin d'infiltration.

La Commune a répondu au Service de l'Eau le 04 juillet 2008 pour demander une nouvelle fois de faire remplacer les pneumatiques broyés utilisés dans ces tranchées drainantes par des galets et ce, conformément au dossier loi sur l'eau présenté en avril 2007 dans le cadre du permis de lotir.

Aussi, à ce jour les études ne se prononçant ni dans un sens ni dans l'autre, laissant subsister une incertitude quant à la totale innocuité de cette installation à long terme, d'autant plus qu'elle se situe en limite d'une zone de captage des eaux du puits de Fontagnieu, il est demandé aux Membres du Conseil de se prononcer en faveur du retrait des pneumatiques broyés remplissant les tranchées drainantes du Lotissement le Val des Roses.

Le Conseil Municipal demande le retrait immédiat des pneumatiques broyés remplissant les tranchées drainantes du lotissement le « Val des Roses », le manque de recul, aux vues des études actuelles, des effets à long terme de ce type d'installation constitue une menace grave pour la salubrité publique, ces bassins d'infiltration se trouvant en limite d'une zone de captage des eaux du puits de Fontagnieu.

FETE des ILLUMINATIONS du 8 décembre : CONVENTION AVEC AFM

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que depuis plusieurs années la Commune organise la Fête des Illuminations le 08 décembre tout en menant une action en faveur du Téléthon. Afin de déclarer officiellement l'organisation de cette manifestation, il convient de passer une convention avec l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire, à savoir la signature d'une convention entre la Commune et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) pour l'organisation de la manifestation du 08 décembre 2008.

CANTINE SCOLAIRE MATERNELLE : CONVENTION FOURNITURE REPAS 2008/2009 AVENANT N°1

Mme CAILLIAU, Adjointe aux Affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération du 03 juillet 2008, de recourir pour l'année scolaire 2008/2009 aux services d'un traiteur pour la fourniture des repas à l'école maternelle. Cette convention prévoit le prix du repas pour les enfants et doit être complétée par le prix du repas pour un adulte.

Aussi, il convient de compléter la convention par un avenant mentionnant le prix unitaire du repas pour un adulte à 4.60€, les autres éléments demeurant inchangés.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant n°1 à intervenir dans le cadre de la convention avec le traiteur Ferret de Corbelin pour un prix unitaire du repas adulte fixé à 4.60€ pour l'année scolaire 2008/2009 pour la fourniture de repas à l'école maternelle et dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes.

Questions et informations Diverses :

Festivités du 08 décembre : M. le Maire donne la parole à Mme Chanrond, Adjointe, aux fins de présenter le déroulement des illuminations du 8 décembre 2008. Parole est donnée à M. Carriot, Conseiller municipal qui rappelle et précise les éléments présentés le 16 octobre 2008. Aussi, des commerçants constitueront un marché de Noël, des animations pour les enfants sont prévues, une buvette et le boudin à la chaudière seront tenus par une association. Les Jambons d'Aoste participent également à cette manifestation. Finalement, un feu d'artifice clôturera la soirée festive. Il indique que l'association Art et Danse propose son aide et souhaite réaliser un spectacle.

Mme Chanrond de préciser qu'il a été demandé aux agents des Services Techniques de se tenir disponible pour le montage et le démontage des installations, que le Musée organise une visite spécifique et que la recette des entrées (à 1.00€) sera intégralement reversée au profit du Téléthon.

Centre du son : Un programme de la manifestation qui se déroulera le 05 décembre 2008 est distribué à l'ensemble du Conseil

Information Arbre de Noël : Mme Chanrond informe le Conseil que cette année, il n'y aura pas de repas mais un goûter qui se déroulera le 20 décembre 2008 et qui se terminera par un apéritif « dinatoire ». Une animation de conte de Noël est prévue pour les enfants. Un père Noël sera présent. Par ailleurs les enfants du personnel communal et des Conseillers municipaux de moins de 12 ans bénéficieront d'un cadeau pour un montant moyen de 40€ TTC, les autres agents ou Conseillers recevront une boîte de chocolats.

De la même manière, ces modalités pourront être appliquée au personnel de la RPA « Les Volubilis » convié à cet arbre de Noël (budget annexe).

Informations SIAGA : M. Bonnehogne, Conseiller et délégué au SIAGA, fait suite à sa présentation du 16 octobre 2008 et informe le Conseil du projet de renaturation du confluent du Guiers à l'initiative du SIAGA. Un descriptif du projet et un plan de financement des études sont présentés au Conseil.

Information/Proposition : M. Perrod, Conseiller, propose aux membres du Conseil de se réunir sur site afin de visiter et ainsi mieux connaître les installations gérées par des Syndicats auxquels le Commune adhère.

Informations Elections Prud'Homales : du fait du renouvellement de la juridiction prud'homale, la Commune se doit d'organiser, comme en 2002, les élections correspondantes pour le Collège salarié. Cette élection se déroulera à la Salle des Fêtes (route de Belley) et il est demandé au membres du Conseil de se rendre disponible pour assurer la tenue du Bureau de vote le mercredi 03 décembre 2008 et la réalisation du dépouillement (08h00 à 18h00 puis dépouillement).

Bulletin municipal : Mme Chanron, Adjointe, indique que la préparation pour le bulletin municipal va débiter.

Divers travaux : M. Blanc, Adjoint aux travaux indique que les sapins de Noël pour la décoration sont en commande.

Mme Dewilde, Conseillère, rapporte un problème d'évacuation des eaux pluviales sur la voirie rue du Musée (vers HLM Les Bouvreuils).

Mme Moine, Conseillère, indique qu'une décharge sauvage a été découverte vers le seuil du Guiers.

Association : Mme Cailliau, Adjointe, informe les membres du Conseil de l'invitation de l'AS GRAC le vendredi 12 décembre 2008, 19h00 à Chimilin.

Rencontre avec Conseil de Saint Genix sur Guiers : M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Maire de Saint Genix-sur-Guiers concernant le projet de rencontre des deux Conseils municipaux compte tenu de la proximité, du renouvellement des deux équipes et de l'intérêt de travailler ensemble sur certains aspects de la vie communale (monde associatif, devenir du commerce et de l'artisanat, évolution du secteur scolaire, besoins secteur de la petite enfance, les services de secours etc.). Cette proposition est reçue positivement, il conviendra de fixer prochainement une date de réunion de travail.

Projet aménagement place de la Mairie : M. le maire informe qu'une réunion sera prochainement dédiée à la présentation des études et esquisses.

Projet Fret Lyon-Turin : M. le Maire annonce qu'il a assisté à une réunion à la CCLVG à l'initiative de Réseau Ferré de France (RFF) au sujet du projet de ligne de chemin de fer Lyon-Turin. La Commune étant impactée par le projet de tracé, une information complémentaire sera prochainement donnée. Il précise que le projet ne devrait pas voir le jour avant 2015.

Révision du PLU : M. le Maire indique que suite à la première réunion avec le Cabinet d'études Urba2P dans le cadre de la procédure de révision du PLU, une prochaine réunion de travail aura lieu le mercredi 15 janvier 2008 (Commission travaux, urbanisme et environnement).

Remerciements : M. le Maire donne lecture de remerciements adressés au Conseil municipal par Marc Lamour (SIEAG), par M. et Mme Guichard et par Catherine Pépin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

SEANCE LEVEE A 22h47